



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/ECE/1380
2 mars 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Cinquante-cinquième session
(Point 7 de l'ordre du jour provisoire)

**TRAVAUX DU GROUPE D'EXPERTS
DU PROGRAMME DE TRAVAIL**

Rapport du Président du Groupe d'experts

1. Depuis la cinquante-quatrième session de la Commission, le Groupe d'experts du Programme de travail a concentré son attention sur trois grandes questions : la réunion régionale préparatoire "Beijing plus cinq", le Plan à moyen terme et la biennialisation. En outre, le Président du Groupe d'experts a été invité à participer à des réunions avec les bureaux de deux organes subsidiaires principaux pour examiner l'application des directives sur la détermination des priorités, qui avaient été approuvées par la Commission à sa cinquante-quatrième session en mai 1999.

I. Beijing plus cinq

2. La réunion régionale préparatoire de l'examen en l'an 2000 de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing ("Beijing plus cinq") qui s'est tenue en janvier 2000, a représenté un travail considérable pour le secrétariat de la CEE. Le Groupe d'experts a fait office de groupe consultatif pendant le processus de préparation, veillant à ce que les États membres soient tenus parfaitement informés de l'évolution de la situation. Il va sans dire que la réunion a été un succès et il faut en remercier tous ceux qui ont travaillé pour cette manifestation avec énergie et enthousiasme, y compris les fonctionnaires du secrétariat de la CEE. Le processus préparatoire apparaît rétrospectivement comme un excellent exemple d'une collaboration étroite entre le secrétariat et les experts basés à Genève.

II. Plan à moyen terme

3. En novembre 1999, le secrétariat a communiqué au Groupe d'experts le projet de plan à moyen terme pour qu'il soit examiné à l'échelon intergouvernemental avant d'être soumis au Siège de l'ONU. Ce texte n'a guère suscité de débat et, dans l'ensemble, il a rencontré l'agrément du Groupe d'experts.

III. Biennalisation

4. À sa cinquante-quatrième session, la Commission a chargé le Groupe d'experts de réexaminer la question de la biennalisation. Le Président du Groupe d'experts a eu des consultations informelles avec plusieurs États membres ainsi qu'avec le secrétariat et il est parvenu à la conclusion qu'à l'heure actuelle, l'adoption d'un rythme biennal pour les sessions de la Commission ne servirait pas au mieux les intérêts de la CEE. Les économies de ressources seraient négligeables et l'image des activités de la CEE risquerait fort de pâtir d'une telle mesure. Ces consultations informelles ont en outre amené le Président à considérer qu'au lieu d'adopter un rythme biennal pour les sessions de la Commission, il vaudrait mieux examiner les aménagements constructifs qui pourraient être apportés à l'organisation actuelle de la session annuelle pour faire en sorte que celle-ci soit mieux adaptée aux besoins des États membres et qu'elle soit plus intéressante et plus utile. Le fait même d'améliorer la session annuelle pourrait permettre de réaliser certaines des économies de temps et de ressources qui, d'après certains États membres, découleraient de la biennalisation.

5. Le Président a discuté des conclusions auxquelles il était parvenu avec le Groupe d'experts, qui a décidé que la question de la biennalisation devrait être retirée de l'ordre du jour. Il a en outre estimé qu'il serait utile d'apporter divers aménagements au mode d'organisation de la session annuelle. On pourrait, par exemple, réduire légèrement la durée de la session. Les experts ont été invités à consulter les autorités compétentes dans leurs capitales respectives pour recueillir des idées constructives qui, après accord du Groupe d'experts, pourraient être soumises à une réunion informelle spéciale de la Commission dans le courant de l'année.

IV. Détermination des priorités

6. Les directives révisées pour la détermination des priorités, qui avaient été approuvées par la Commission à sa cinquante-quatrième session, ont été mises en œuvre cette année. L'une des recommandations approuvées était que le Président (ou un représentant) du Groupe d'experts du programme de travail assiste aux réunions des bureaux des organes subsidiaires principaux destinées à examiner le processus révisé. Les réactions enregistrées lors des réunions des bureaux qui ont eu lieu jusqu'à présent sont positives : le formulaire a été rempli comme il était demandé et cela n'a guère soulevé de difficultés. Le Président a saisi l'occasion pour rappeler que ce formulaire ne serait pas utilisé automatiquement pour redistribuer les ressources entre les divers organes subsidiaires principaux : les ressources ne seraient redistribuées que si les États membres le jugeaient nécessaire. On ne dirait pas non plus aux organes subsidiaires principaux ce qu'ils devraient faire de leurs ressources.

V. 2000/2001

7. C'est dans l'année qui vient que le Groupe d'experts du programme de travail examinera les améliorations à apporter à l'organisation de la session annuelle si la Commission le lui demande. Il devra aussi examiner le texte explicatif du budget avant qu'il soit soumis à New York à la fin de l'année et pourra se réunir en tant que groupe consultatif pour examiner les préparatifs initiaux de la réunion ministérielle de la CEE sur le vieillissement qui doit se tenir à Berlin en 2002.

VI. Recommandation

8. La recommandation ci-après requiert l'approbation de la Commission :

"Considérant que la biennalisation ne servirait pas au mieux les intérêts de la CEE à l'heure actuelle, la Commission prie le Groupe d'experts du programme de travail d'examiner s'il y a lieu d'apporter des aménagements à l'organisation de la session annuelle de la Commission; toute recommandation découlant de ces délibérations devrait être soumise à une réunion informelle spéciale de la Commission dans le courant de l'année."
